

**Résultats afférents à l'élection du directeur de l'UFR des Sciences et Techniques**

**Scrutin du 30 septembre 2020**

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;
- Vu** les statuts de l'UFR des Sciences et Techniques modifiés et approuvés par le conseil d'UFR lors de la séance du 17 janvier 2023 et par le conseil d'administration de l'université lors de la séance du 14 mars 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-128 du 26 août 2025 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR des Sciences et Techniques (scrutin du 30/09/2025) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-132 du 18 septembre 2025 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du directeur l'UFR des Sciences et Techniques (scrutin du 30/09/2025) ;
- Vu** la délibération du conseil plénier de l'UFR des Sciences et Techniques en date du 30 septembre 2025 portant sur l'élection du directeur de l'UFR des Sciences et Techniques.

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**

**PRESENTE**

les résultats afférents à l'élection du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques (ci-après « UFR Sciences et Techniques »).

**ARTICLE 1 – Résultats des élections**

Conformément à l'article 5.1 des statuts de l'UFR Sciences et Techniques, le directeur de l'UFR est élu au premier tour à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'UFR et à la majorité relative des membres présents ou représentés du conseil d'UFR aux tours suivants.

- **1<sup>er</sup> tour :**

<b>Membres du conseil présents ou représentés</b>	<b>20</b>
<b>Votes constatés dans l'urne</b>	<b>20</b>
<b>Bulletins blancs ou nuls</b>	<b>0</b>

La candidature unique a donc obtenu :

<b>Candidatures</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>Florent CALVAYRAC-CASTAING</b>	<b>20 voix</b>

Est ainsi élu directeur de l'UFR Sciences et Techniques, par les membres du conseil d'UFR de l'UFR ST :

**Florent CALVAYRAC-CASTAING**

**ARTICLE 2 - Publication**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement » et « Actes règlementaires » et sur celui de l'UFR Sciences et Techniques, à la diligence de sa directrice administrative.

La présidente de l'Université  
Delphine LETORT



La présidente  
Le Mans Université  
Delphine LETORT